

## MATS – règles de vol du site (2017)

Lorsque vous voler au site du club, vous devez en tout temps pouvoir présenter votre carte de membre ou encore le jeton autocollant à l'endos de votre transmetteur qui atteste que vous êtes un membre en règle pour l'année courante. A défaut d'une de ces deux preuves, vous pourriez vous voir refuser le droit de voler.

1. Tous les pilotes doivent être membres de MAAC, connaître et respecter les règles de vol de MATS, de MAAC et de Transport Canada concernant nos modèles (aussi désignés par DRONE).
2. Tout invité sur le site doit être informé par son hôte des règles de base du site.
3. Tout invité qui désire voler sur le site doit être membre de MAAC et doit être supervisé en tout temps par un membre en règle de MATS qui a ses AILES.
4. Aucun véhicule ne doit accéder au terrain de vol si la route est boueuse, incertaine ou si les portes du terrain sont fermées.
5. Il est permis de faire demi-tour aux endroits qui se prêtent à cette manœuvre. On doit faire la manœuvre en 3 points sans empiéter sur le gazon.
6. Un membre de la direction du club déterminera avec l'agronome en charge quel est le meilleur endroit pour voler à tout moment. Dans le doute, contactez un de ces membres. Éviter de voler ou atterrir dans les sections nouvellement semées. Volez au moins 50 mètres au vent de ces sections.
7. Il est interdit de voler dans la zone à moins de 50 mètres bordant chaque côté du chemin de la Gazonnière.
8. Affichez l'avertissement de MAAC sur votre auto ou à un endroit visible pendant que vous volez.
9. Si vous utilisez un élastique ou un treuil, assurez de vous d'identifier clairement avec un ruban voyant chaque clou/amarre planté dans le sol afin de les récupérer à la fin de la journée.
10. Un pilote qui n'a pas ses AILES ne doit jamais voler seul. Demandez de l'aide des autres pilotes.
11. Si vous utilisez un transmetteur dans la bande autre que 2,4 Ghz, ne jamais l'allumer avant d'avoir vérifié le tableau de fréquence. À défaut d'un tableau, consulter les autres pilotes qui sont sur le site.
12. Tout avion ayant un moteur électrique doit avoir sa pile déconnectée dès que cet avion est au sol sans surveillance. Les connecteurs de la batterie doivent être facilement identifiables dans cette situation.
13. Ramassez les ordures avant de partir, que ce soient les vôtres ou pas. Ce terrain est le gagne-pain du groupe Richer. Nous avons le privilège de voler dans cet endroit merveilleux : assurons nous de garder ce privilège.
14. M. Richer ne permet STRICTEMENT à personne d'autre que les membres de MATS de voler sur ce site. S'il y a la présence d'une personne qui n'est pas membre de MATS, faites contact et invitez la personne à se joindre au club. Vendez votre club!
15. Rappelez-vous que ce terrain ne nous appartient pas! Agissez en conséquence afin de conserver ce privilège. Le comité de direction se réserve le droit de révoquer à tout moment, à son entière discrétion, l'abonnement de tout membre s'il juge cette mesure opportune.

J'ai pris connaissance du texte plus haut et m'engage à respecter ces règles en tout temps.

---

Signature

Date

no MAAC

## MATS flying field rules 2017

Always have your MATS membership card or metal tags of the current year attached to you're the back of your radio and ready to show to the sod farm personnel or MATS officer when asked. You may be refused the right to fly if you cannot provide this evidence.

1. All pilots must be member of MAAC and obey the current MATS, MAAC and Transport Canada rules concerning our models ( also called DRONES );
2. Any invitee, be it a pilot or not, must be informed by its host of the MATS field rules;
3. Any invitee that wishes to fly a plane must be duly registered member of MAAC and must be supervised by a MATS member that has its WINGS;
4. No vehicle to drive on the dirt roads at all if the road is soft or if the access gate is closed;
5. U-turns are to be only executed only in approved areas. A three-point turn should be used where appropriate. Driving on grass is strictly prohibited;
6. Flying zone is to be coordinated with the agronomist in charge by the executive, on a daily basis. Contact the executive for details. Flying area should be away from newly planted grass or crop. The flying zone must be established 50 meters upwind of any newly seeded area.
7. It is forbidden to fly closer than 50 meters on either side of the paved road La Gazonniere;
8. MAAC warning sign must be posted for insurances purposed whenever flying. Make sure it is highly visible on your car or elsewhere and removed whenever you leave the field;
9. When setting up winches or hi-starts, make sure the spikes are well marked with a ribbon or a disk for visibility. No spike shall be left on the field at the end of the day;
10. Any pilot that does not have his WINGS shall not fly solo. Ask for the help of other pilots;
11. Before turning on a transmitter not working on 2,4 Ghz, check the frequency board for potential conflict. If no board is visible, check with the other pilots at the site before turning your radio on;
12. In case an airplane propelled by an electric motor rest unattended on the ground the battery must be disconnected. Visual access to the battery plugs must be provided for visual verification that the motor is not under tension;
13. No Littering! Before leaving the site, pick up any objects remaining on the ground, be it yours or not;
14. Mr. Richer will not allow anyone to fly other than MATS members. Should there be a non-member seen flying on the site, please make contact and invite the person to join the club;
15. Remember that we are guests on a private property. Please act accordingly! As a failure to abide by any of the above rules, the executive hereby reserves the right to revoke membership for any member when deemed necessary.

By signing below, I expressly acknowledge that I have read the MATS flying field rules 2017 and consent to be bound by its terms and conditions:

---

Signature

Date

MAAC number